

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du LUNDI 05 FEVRIER 2024**

Le 05 février 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 30 janvier 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 23

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,  
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,  
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,  
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** RENAULT Alexandra (pouvoir à LECOURT Sylvie), CHERBONNIER Noël (pouvoir à MARTIN Denis), DUPUIS Virginie, (pouvoir à DAVY Jean-Luc)

**Absents excusés :** ALLARD Mickaël, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier

**Absents :** Néant

**Secrétaire de Séance :** LANGLAIS Hélène

### DCM N° 2024 - 002 : VOTE DES SUBVENTIONS ANNEE 2024

Monsieur le Maire fait savoir que, dans le cadre de la préparation du budget prévisionnel, les subventions à verser aux associations en 2024 sont à voter ce jour. Une liste des versements effectués en 2023 et des montants proposés en 2024 est présentée aux élus pour l'ensemble des bénéficiaires de la commune nouvelle.

**Après avoir étudié chaque proposition de subvention, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les montants suivants aux associations mentionnées ci-après :**

ASSOCIATIONS	VOTES 2024
<b>Agriculture et Environnement</b>	
G DON-groupement de protection des cultures	2 000,00 €
Lutte contre les nuisibles -Daumeray	300,00 €
Comice agricole du canton	2 275,00 €
<b>Sport</b>	
Ablette Morannaise et Brissarthoise	500,00 €
Entente sportive Foot Morannes	2 000,00 €
Ajax Foot Daumeray	2 000,00 €
Loisirs Jeunesse Basket Morannes	2 000,00 €
Pétanque	250,00 €
Tennis Club Morannais	400,00 €
Tir à l'Arc Daumeray	1 700,00 €

Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20240205-DCM2024-002-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2024  
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Les Cavaliers de Rouget Daumeray	500,00 €
Société La Concorde - Daumeray	150,00 €
Société la Réunion - Daumeray	150,00 €
Société les Peupliers - Morannes	150,00 €
Loisirs Espace Danse - Morannes	500,00 €
<b>Culturel</b>	
Comité des fêtes Morannes	2 500,00 €
Union Morannaise	1 000,00 €
Cercle du Père Riou	1 000,00 €
Famille Rurales - Daumeray	400,00 €
Les Portes du Jeu Daumeray	250,00 €
Trois villages ici et là	1 000,00 €
<b>Patrimoine</b>	
Les Amis de l'Eglise – Chemiré sur Sarthe	450,00 €
<b>Educatives et Sportives</b>	
<b>Ecoles publiques Morannes-Daumeray</b>	
A.P.E. Les Biblutins Morannes	2 000,00 €
A.P.E. groupe Maurice Ludard	2 000,00 €
Ecole publique USEP Daumeray	4 000,00 €
<b>Ecoles privées Morannes-Daumeray</b>	
A.P.E.L. Notre Dame Morannes	2 000,00 €
A.P.E.L. Notre Dame – Daumeray	2 000,00 €
A.P.E.L. Notre Dame Morannes Voyage	5 624,00 €
A.P.E.L. Notre Dame – Daumeray	6 000,00 €
<b>Divers</b>	
Don du Sang Durtal	300,00 €
AFMD 49	66,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>45 465,00 €</b>

Monsieur Jean-Luc DAVY, membre du CA du Comice Agricole n'a pas pris part au vote.  
Les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront inscrits à l'article 6574 du budget prévisionnel 2024.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ EN ANJOU.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Marie CARDOEN.

Accusé de réception en préfecture  
049-200064566-20240205-DCM2024-002-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2024  
Date de réception préfecture : 09/02/2024